

ARISTOTE ET LA DECOUVERTE ORATOIRE (III)

Yvan PELLETIER

III - LIEUX ET ARGUMENTS ORATOIRES*

A. Les genres préalables

COMME L’AFFIRME ARISTOTE au moment d’entreprendre la longue énumération d’espèces qui occupe la majeure partie de sa *Rhétorique*, c’est là que réside le critère le plus précieux que puisse fournir une méthode pour guider le choix, dans ce qu’une enquête apprend à l’orateur, des caractères et aspects du sujet aptes à constituer les arguments les plus utiles. « Le plus grand nombre des enthymèmes, dit plus littéralement Aristote, procède de ces espèces dites particulières et propres. »¹ C’est assez peu souvent, par conséquent, que l’orateur bien formé doit chercher ailleurs le principe du choix de ses enthymèmes. Mais cela arrive, toutefois. Il est des cas, en effet, où l’orateur doit, en préparation à la question principale, manifester quelque point qui sorte des conclusions les plus habituelles des débats oratoires. Afin de ne pas se trouver démuné en de tels cas, l’orateur doit donc pouvoir compter sur une méthode plus commune, qui conserve toujours la même validité pour régler le choix des enthymèmes, quelle que soit la fin particulière du débat et que l’expérience de l’activité oratoire puisse ou non la rendre prévisible.

A. Une méthode universelle

Nous nous retrouvons, en somme, devant le même problème que tout au début : l’orateur doit virtuellement argumenter dans des causes en quantité et variété infinie et nous nous demandons quelle méthode lui fournir qui, sans l’obliger à parcourir d’avance cet infini, l’habilite à découvrir le plus aisément possible en chaque cause les arguments auxquels elle se prête. Maintenant, même, nous ajoutons une grande difficulté au problème initial. Car nous avons déjà assisté à la formation d’une méthode très élaborée pour le résoudre — celle des espèces — et nous écartons son usage, en quelque sorte, quand nous voulons ainsi savoir quels préparatifs l’orateur peut faire en vue de questions qui, faute d’avoir été prévues par cette méthode,

* Publié dans *Laval Théologique Philosophique*, XXXVII (1981), #1 (février), 45-67. — Voir la première section : « Espèces et arguments oratoires », dans *Laval Théologique et Philosophique*, vol. XXXV (1979), #1 (février), 3-20, et la deuxième section : « Espèces communes et arguments oratoires », dans *ibid.*, vol. XXXVI (1980), #1 (février), 29-46. — Note : Les polices de caractères OdysseyU, utilisées pour l’impression de ce document, sont disponibles auprès de : Linguist’s Software, Inc., PO Box 580, Edmonds, WA 98020 0580 USA, tél. (425) 775 1130, ou à l’adresse suivante : www.linguistsoftware.com.

¹ *Rhét.*, I, 2, 1358a26-28.

échappent à ses procédés. Toute la méthode des espèces, en effet, est fondée sur la connaissance préalable des genres de conclusions à établir. Or le problème, à ce point, est d'imaginer par quel expédient pourvoir à certaines conclusions si diverses et si rarement utiles à l'orateur que l'expérience de l'éloquence ne puisse les faire réduire toutes à quelques genres communs.

Une chose est certaine : s'il est possible d'imaginer une méthode, elle sera très élémentaire, beaucoup moins complète, inévitablement, que celle des espèces exposée précédemment. En effet, tout ce que peut connaître de la fin à assurer celui qui l'élabore, c'est qu'il s'agit de composer ou séparer un attribut, qui peut être n'importe quoi, avec un sujet, qui est généralement une action ou une personne singulière. Les moyens inspirés d'une connaissance aussi confuse de la fin ne prépareront inévitablement que de loin et communément l'orateur à argumenter.

Pourtant, malgré ces contraintes et cette pauvreté de connaissance préalable, Aristote fait des merveilles et met au point une méthode capable de préparer efficacement l'orateur, sans l'obliger, comme le voudraient des Cicérons ou des Quintiliens, à faire un tour complet des connaissances humaines. Comme dans le cas de la méthode précédente, cela lui est rendu possible grâce à sa compréhension analytique des exigences de la nature de tout argument. Bien sûr, la recherche des espèces menée auparavant n'est pas tout à fait étrangère non plus à ce succès. Mais voyons un peu comment peut s'élaborer cette seconde méthode.

Aristote prenait le départ, dans la découverte de sa première méthode topique, en prenant conscience de ce fait : la comparaison des multiples conclusions singulières visées par chaque orateur révèle des ressemblances assez grandes pour permettre l'appréhension d'à peu près toutes à travers quelques genres peu nombreux. Cela est exclu pour les conclusions qui nous intéressent dans le moment, car, par définition, elles reviennent trop rarement dans les discours. Mais une opération assez semblable nous est encore possible. En effet, en comparant un grand nombre d'arguments particuliers qu'utilisent les orateurs, nous pouvons prendre conscience de ressemblances aussi entre les propositions d'où procèdent ces arguments et noter que les relations de moyen terme à extrêmes qu'elles expriment ne varient pas à l'infini. Cette constatation s'impose d'ailleurs avec plus d'évidence encore si nous avons un peu parcouru ces espèces dont, d'après la première méthode, l'orateur procède en chaque genre. En effet, les points communs sont si nombreux et importants entre les espèces qu'on peut facilement, à lire la partie de la méthode consacrée à les énumérer, garder l'impression de répétitions fastidieuses d'un genre à l'autre, malgré les renvois nombreux par lesquels Aristote veut échapper à cet inconvénient. Afin de vérifier ces allégations, visitons quelques orateurs et mettons quelques arguments côte à côte, comme le fera Aristote en *Rhét.* II 23. Nous verrons comment leur comparaison révèle que beaucoup sont fondés sur des relations dont il est possible de dégager les types.

Voulant reconforter les Athéniens et les persuader qu'ils ont simplement besoin de sortir de leur nonchalance et de faire ce qu'il faut, pour se donner meilleure conte-

nance devant Philippe, Démosthène leur affirme : « Le triste état de vos affaires tient à ce que vous n'avez rien fait de ce qu'il fallait. »² Dans cette même fin de montrer que la perte de Philippe ne tient qu'à l'effort des Athéniens, Démosthène déclare plus loin : « Car ce n'est pas sa force propre qui l'a fait si puissant, c'est bien plutôt notre insouciance. »³ Dans l'intention opposée de pacifier ses concitoyens, Alcidamas argue que si la guerre est la cause des maux présents, c'est avec la paix qu'il faut les réparer. »⁴ Enfin, un tragique inconnu prête cette excuse à l'un de ses personnages : « S'il n'est pas juste de se laisser aller à la colère envers qui nous a fait du mal contre son gré, celui qui nous a fait du bien parce qu'il y était forcé n'a droit à aucune reconnaissance. »⁵

Qui n'est pas à même de constater que tous ces arguments, bien qu'ordonnés à des conclusions de matières fort variées et même de genres étrangers, se ressemblent dans leurs propositions en ce que tous s'enracinent dans *une même relation entre contraires* ? Qui ne voit qu'il y s'agit uniformément de rattacher (ou non) l'attribut au sujet sur la foi de ce que l'attribut contraire appartient (ou non) au sujet contraire ? Qui n'admettra pas également que cette ressemblance s'étend à une foule d'arguments dans tous les discours, et même rattache entre elles plusieurs espèces ordonnées à des genres étrangers ? Ainsi, Aristote assigne au genre délibératif les espèces suivantes : « Ce dont *le contraire* est un mal, c'est un bien ; de même, ce dont *le contraire* est utile aux ennemis : par exemple, si le fait qu'on soit lâche sert grandement nos ennemis, il devient évident que le courage servira grandement nos concitoyens ; de même, en général, *le contraire* de ce que veulent ou en quoi se réjouissent nos ennemis nous paraît manifestement utile. »⁶ On trouve ensuite, à propos du genre démonstratif, l'espèce suivante, selon laquelle sont beaux « les actes *contraires* à ceux dont on rougit ; car on rougit de paroles, d'actions, d'intentions honteuses »⁷. Le genre judiciaire n'est pas non plus exempt d'espèces et d'arguments de cette sorte : « Ne risquent point d'être découverts ceux dont le caractère est *le contraire* de celui qui prête aux imputations. »⁸ Enfin, on rencontrera de ces espèces fondées sur des qualités communes à tous les contraires, quelle que soit la conclusion en vue de laquelle on cherche à se munir.

C'est de pareilles observations qu'Aristote va tirer le principe de la nouvelle méthode plus commune requise pour garantir à nouveau à l'orateur l'abondance dans l'argumentation. Ces observations permettent, en effet, un mode de préparation qui, contrairement au recueil des espèces, n'exige aucune indication préalable sur la matière déterminée du débat. Il va donc s'agir, en *Rhét.* II 23-24, de mettre en œuvre comparaison et analyse pour abstraire, de la matière propre où elle se trouve engagée

² *Première Philippique*, #2. Trad. M. Croiset.

³ *Ibid.*, #11.

⁴ Aristote, *Rhét.*, II, 23, 1397a11. Trad. M. Dufour.

⁵ *Ibid.*, 1397a17.

⁶ *Ibid.*, I, 6, 1362b31-35.

⁷ *Ibid.*, 9, 1367a6-8.

⁸ *Ibid.*, 12, 1372a21-22.

en chacun de multiples arguments, la relation commune qui confère à ces arguments leur fermeté. Il faudra réussir à exprimer séparément ce principe de fermeté, par exemple sous la forme d'une maxime très générale comme "*Les contraires ont des attributs contraires*". Connaissant par cette maxime cette qualité fondamentale des termes contraires, l'orateur pourra s'en inspirer dans les matières particulières les plus variées et fonder sur elle une multitude de nouveaux arguments.

Cet aspect particulier de la relation entre contraires n'est pas le seul exploité par les orateurs. Les deux arguments suivants de Lysias en mettent à profit un autre aspect évident, cette fois en vue de nier à l'accusé d'avoir eu l'intention de faire à son adversaire le tort dont il est accusé.

À qui d'entre vous paraîtra-t-il donc croyable que je me sois embarqué en compagnie du garçon, pour éviter de me battre avec cet homme, et qu'une fois revenu, je l'aie conduit devant sa maison, où je devais m'attendre à mille ennuis ?⁹

Qui faut-il tenir pour responsables des incidents ? Ceux qui fuyaient ou ceux qui cherchaient à atteindre le fuyard ? Il me paraît, à moi, de toute évidence que lorsqu'on fuit, c'est parce qu'on craint pour soi-même, et que, si on poursuit les gens, c'est pour leur faire du mal.¹⁰

On pourrait exprimer ainsi cet autre visage du rapport contraire à contraire : "*Un même sujet ne peut posséder deux attributs contraires.*"

La comparaison entre les arguments de bons orateurs révélera encore que beaucoup d'arguments entretiennent des rapports tout à fait différents entre leurs termes. Ce peut par exemple être la définition, ou quelque description ou notification du sujet ou de l'attribut, qui fasse office de moyen terme. C'est ce qui se passe lorsque Démosthène, entre autres exhortations aux Athéniens contre Philippe, lance :

Qu'attendez-vous, je vous prie ? Ah ! sans doute une nécessité qui s'impose. Mais vraiment, ce qui se passe, comment faut-il donc l'appeler ? J'estime, moi, que pour l'homme libre, la plus pressante des nécessités, c'est le danger de se déshonorer.¹¹

Car cette propriété accompagne toujours rigoureusement les termes de la relation définition-défini : "*Le sujet qui a la définition comme attribut reçoit aussi l'attribution du défini.*" De même, inversement, on trouvera que certains arguments tirent leur valeur de cette propriété réciproque des mêmes termes, tout aussi certaine : "*Le sujet qui a le défini comme attribut se voit aussi attribuer la définition.*" C'est cette propriété que met à profit Socrate quand il se défend de la façon suivante de l'accusation d'impiété portée contre lui par Méléto :

Ne considérons-nous pas les démons comme des dieux ou comme des enfants de dieux ? Oui ou non ? — Oui, assurément. — Alors, si j'admets l'existence des démons, comme tu le declares, et si, d'autre part, les démons sont dieux à quelque titre que ce soit, n'ai-je pas raison de dire que tu parles par énigmes et que tu te moques de nous ? Tu affirmes d'abord que je ne crois pas aux dieux, et ensuite que je crois à des dieux, du moment que je crois aux démons.¹²

⁹ *Contre Simon*, #32. Trad. Gernet-Bizos.

¹⁰ *Ibid.*, #36.

¹¹ *Première Philippique*, #10.

¹² Platon, *Apologie de Socrate*, 27d. Trad. M. Croiset.

Les lieux oratoires

En poursuivant cette comparaison entre arguments, on découvrira encore que plusieurs fondent toute leur force sur un rapport du sujet concerné avec quelque attribut plus ou moins vraisemblable pour lui que celui sur lequel il est examiné. Ainsi en est-il quand l'adversaire de Simon veut montrer la pudeur de ses sœurs et nièces : « Leur conduite est si réservée qu'elles rougissent d'être vues même de leurs proches. »¹³ Et encore dans l'argument cité par Aristote : « Il frappe ses voisins, attendu qu'il frappe même son père. »¹⁴ Là encore on peut, comme le fait Aristote, abstraire de la matière concrète variée où il se trouve appliqué, l'aspect unique de la relation du moins au plus dont dépend tout l'argument : « Si l'attribut moins vraisemblable appartient [au sujet], l'attribut plus vraisemblable [lui] appartient aussi. »¹⁵

De comparaison en comparaison, le rhéteur peut ainsi arriver rapidement à identifier un certain nombre de relations — qui sont assez peu nombreuses finalement —, dont certains aspects contiennent en définitive la forme et la rigueur de tous les arguments oratoires, en faisant abstraction de la matière déterminée qu'ils discutent. Pour munir l'orateur en vue de toute question imprévisible, le rhéteur n'a donc qu'à le familiariser avec ces relations et leurs différents visages. Il s'agit à cette fin d'identifier et différencier les relations mêmes par le genre de termes qu'elles mettent en rapport : *contraires, définition, plus, moins, division*, etc. ; de décrire à travers des maximes ou propositions très générales les aspects particuliers de ces relations et les propriétés spéciales de leurs termes susceptibles de fonder une inférence, c'est-à-dire d'investir l'un de leurs termes de la puissance de moyen terme ; de rendre plus manifeste au besoin leur usage, par quelques applications ; et de les ordonner d'après le degré et la nature (confirmer ou infirmer) de leur utilité. C'est là tout le programme qu'Aristote se propose à la fin de *Rhét.* II 22 et qu'il réalise en les deux chapitres suivants : le premier sera ordonné à présenter des relations en de leurs aspects aptes à procurer le principe d'enthymèmes véritables, l'autre sera réservé à leurs aspects dont procèdent les enthymèmes apparents.

Appréhendons encore une autre méthode qui vaille universellement pour toutes (questions) et notons en sus les lieux propres à réfuter et ceux propres à démontrer, de même que ceux des enthymèmes apparents, qui ne sont pas de fait des enthymèmes, puisqu'ils ne sont pas même des syllogismes.¹⁶

B. Le lieu : définition, formulation et dénomination

Aristote arrive enfin au terme de l'exposé de la méthode qu'il propose à l'orateur en vue de lui assurer l'abondance la plus grande pour l'argumentation à laquelle chaque cause se prête. Les deux derniers chapitres seront consacrés à quelques règles complémentaires qui fourniront à l'orateur les moyens les plus propres à répliquer à son adversaire : réfutations ou objections, ainsi qu'à écarter quelques erreurs à propos

¹³ Lysias, *Contre Simon*, #6.

¹⁴ *Rhét.*, II, 23, 1397a17.

¹⁵ *Ibid.*, 1397b18.

¹⁶ *Ibid.*, 22, 1397a1-4.

des principes fondamentaux de la méthode. Nous ne nous y attarderons pas davantage ici.

Il y a cependant un point sur lequel il faut revenir : c'est le fondement de cette méthode universelle que nous venons de présenter : *le lieu*, et son rapport avec le fondement de la première méthode : l'espèce, propre ou commune. Nous croyons avoir montré de façon assez nette et explicite, tout au long de ce triple article, la nature des relations qui fondent l'une et l'autre méthode du choix, parmi les données que l'orateur possède sur le sujet qui lui est proposé, des plus propres à fonder les arguments. Nous croyons aussi avoir suffisamment enraciné nos explications dans la lettre d'Aristote pour laisser voir clairement que telle est bien la conception propre de ce dernier. Nous reconnaissons que nous proposons ici une interprétation assez originale de cette conception et peu conforme, tout au moins dans ses distinctions ultimes, à celle que l'on trouve chez les exégètes traditionnels ou plus récents d'Aristote. Mais la cohérence et la simplicité nouvelles que cette façon de voir nous paraît réintroduire dans l'explication de la *Rhétorique* nous inclinent à reprendre à notre compte le beau mot de Grimaldi :

The ostensible result of such (an interpretation) is that we are faced with a distinct break with the traditional exegesis of the text. While this does cause one to proceed with caution, still the discovery of a more meaningful and intelligent coherence in Aristotle's exposition strengthens one's confidence.¹⁷

Cependant, une bonne partie de la difficulté qu'on a toujours rencontrée à comprendre la nature et les rapports de ces deux méthodes topiques du choix des données, de ces *τρόποι τῆς ἐκλογῆς τοπικολ*¹⁸, vient des mots mêmes dont Aristote ou ses commentateurs se sont servis pour en désigner les principes. Aussi croyons-nous utile de revenir ici sur ces principes, pour les définir brièvement et expliquer le bien fondé des divers noms que leur ont donnés d'abord Aristote, Théophraste, Boèce, puis leurs successeurs : *lieux, éléments, préceptes, propositions, maximes et différences*. En plus de fournir un éclairage supplémentaire, cela offrira l'occasion d'un test pour notre interprétation : car si les noms imposés aux principes de la méthode s'expliquent mieux à travers cette interprétation, ce sera autant de plus à son actif. Pour ce qui est du mot *espèces*, nous croyons l'avoir suffisamment éclairé ; mais nous reviendrons, tel que promis¹⁹, sur l'expression *espèces communes*.

a) Le lieu et l'élément

1. La définition

Les principes de choix et d'abondance que doit s'approprier l'orateur, quand il acquiert la seconde méthode topique, méthode universelle, et indifférente au contenu

¹⁷ W.M.A. Grimaldi, *Studies in the Philosophy of Aristotle's Rhetoric*, Wiesbaden : Franz Steiner, 1972, 64.

¹⁸ *Rhét.*, II, 22, 1396b19.

¹⁹ Voir la section II - *Espèces communes et arguments oratoires*, dans *Laval Théologique et Philosophique*, vol. XXXVI (1980), #1 (février).

Les lieux oratoires

concret des conclusions visées, Aristote les appelle aussi bien *lieux* qu'*éléments*. Les deux appellations, manifestement, lui paraissent également adéquates : « J'appelle *lieux* les (principes) communs pareillement à tous les genres (de conclusions) »²⁰, dit d'abord Aristote, puis, plus tard : « C'est la même chose que j'appelle *élément* et *lieu*. »²¹ Ce que c'est que ce lieu ou cet élément, nous avons cherché à le montrer, à la suite d'une multitude de rhéteurs, dialecticiens et commentateurs d'Aristote qui s'y sont efforcés avec des fortunes inégales. Nous voulons le redire encore, mais plus nettement et plus distinctement, si possible, en en formulant la définition qui nous paraît la plus adéquate. Essayons d'abord de préparer l'appréhension de celle-ci à travers quelques descriptions plus communes et confuses, sur lesquelles tous se rejoignent.

Le point de départ le plus simple pour décrire le lieu, c'est sans doute, puisque le lieu est un certain outil, de le décrire par sa fonction. Aristote ne fait d'ailleurs lui-même jamais davantage : « L'élément et le lieu », dit-il au terme de son exposé, « c'est ce en quoi échoient plusieurs enthymèmes. »²² Le lieu est un *principe d'abondance* dans l'argumentation. Tous voient cette fonction ; certains, comme Cicéron, Quintilien et plusieurs autres, la présentent à travers une image destinée à faire comprendre en même temps le choix du mot *lieu* : les arguments ne sont pas à portée de vue et il faut s'enquérir de leur cachette pour en disposer facilement.

La découverte des choses qui sont cachées est rendue facile quand le lieu en est indiqué et marqué. De même, lorsque nous voulons retracer quelque argument, nous devons en connaître les lieux. C'est ainsi en effet qu'Aristote appelle ces quasi habitats d'où sont tirés les arguments. C'est pourquoi il convient de définir le lieu l'habitat (*sedes*) de l'argument.²³

J'appelle lieux ... les habitats des arguments, où ils se cachent et où il faut aller les chercher. En effet, tous les vivants ne sont pas engendrés partout. On ne peut repérer un oiseau ou une bête sauvage, si l'on ignore où chacun naît et séjourne habituellement ; de même, parmi les poissons, les uns aiment les mers à fond plat, d'autres les fonds rocheux et diffèrent suivant les régions et les rivages, si bien que notre mer ne fournirait ni l'esturgeon ni le surget. De même, tout argument ne vient pas de n'importe où et il ne faut pas le chercher au hasard. Autrement, on s'exposera à errer longtemps et, après s'être bien fatigué, on ne pourra découvrir, à moins d'un hasard, ce qu'on n'aura pas cherché méthodiquement. Mais si on sait d'où chacun procède, en venant à son lieu, on discernera facilement ce qui s'y trouve.²⁴

Bref, la fonction du lieu est de nous assurer de découvrir aisément les arguments auxquels se prête chaque cause, les principes de vraisemblance qu'elle recèle. « Le lieu est une *formule de recherche* »²⁵, comme le disent quelques auteurs récents. Il serait toutefois plus juste de parler d'une *formule de choix*, car son rôle normal se

²⁰ *Rhét.*, I, 2, 1358a32.

²¹ *Ibid.*, II, 26, 1403a16.

²² *Ibid.*, 1403a16-17 : « Ἔστω γὰρ στοιχεῖον καὶ τόπος, εἰς ὃ πολλὰ ἐνθυμήματα ἐμπίπτει. »

²³ Cicéron, *Topiques*, I, 2.

²⁴ Quintilien, *Inst. orat.*, V, 10, #20-22.

²⁵ De Pater, *Les Topiques d'Aristote et la dialectique platonicienne*, Fribourg : Éd. Saint-Paul, 1965, 109.

situe au terme de la recherche proprement dite. Mais comme les critères de la sélection finale peuvent de quelque manière orienter la recherche, l'expression *formule de recherche* n'est pas parfaitement inadéquate. Le lieu, dit-on encore dans cette ligne, est « a general strategy for argumentation, which is useful for the discovery and construction of a number of different arguments »²⁶. Il est, pour dire la même chose avec la belle formule d'Aristote, un *τρόπος τῆς ἐκλογῆς*, une manière ou une méthode pour effectuer le choix : sa fonction exacte est d'habiliter l'orateur à choisir, parmi les données recueillies sur le sujet de la question, toutes celles dont peuvent se constituer de bons arguments. « (Les lieux) sont des règles qui disent quelle donnée il faut choisir. »²⁷

Sans doute tout cela est-il juste ; peut-être même cette notion suffit-elle à l'orateur — Aristote semble bien le croire, puisqu'il n'est pas plus explicite là-dessus —, qui n'a somme toute qu'à reconnaître le lieu et à en user. Mais il faut tout de même être conscient qu'*on ne dit là que la fonction du lieu, non sa nature intime*. Car la question demeure entière : qu'est-ce au juste qui tient cette fonction ? Qu'est-ce exactement que la méthode de découverte oratoire met entre les mains de l'orateur, quand elle lui transmet les lieux de l'enthymème ? Une portion de l'argument même, destinée à entrer dans sa composition ? Ou un soutien extérieur à lui, mais sans lequel l'argument ne vaudrait pas ? Les auteurs ont toujours oscillé entre ces deux conceptions. Beaucoup sont frappés du caractère essentiel, pour l'argument même, de ce qui est transmis comme son lieu ; ils remarquent aussi qu'on exprime souvent le lieu sous forme de terme ou de proposition, et qu'il est régulièrement nommé *proposition*, jusque par Aristote. Le lieu, concluent ceux-là, c'est une proposition, ou un moyen terme, en tout cas une partie intégrale de l'argument. « Le lieu comme proposition probative, dit par exemple De Pater, est une proposition qui fait partie de la preuve en permettant le passage des données à la conclusion, de sorte qu'elle est elle aussi une prémisse. »²⁸ D'autres y voient quelque chose d'extérieur à l'argument même, mais indispensable à sa validité : un moule extérieur pour garder à l'argument sa forme, un récipient propre à empêcher l'argument de se répandre comme un liquide. C'est ainsi que s'exprime l'auteur de l'opuscule *Des Sophismes*, généralement attribué, quoique avec quelque doute, à saint Thomas d'Aquin : « Le lieu ... est une relation d'inférant à inféré ... sur laquelle se fonde la vérité de l'argument. »²⁹ C'est aussi, plus récemment, l'idée de Grimaldi :

The κοινὰ τόποι are ... forms of inference into which syllogistic, or enthymematic reasoning naturally falls.³⁰

²⁶ Eleonore Stump, *Boethius' De topicis Differentiis*, Ithaca N.Y. : Cornell Univ. Press, 1978, 205.

²⁷ De Pater, *op. cit.*, 143.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *De Fallaciis*, 4, #644 : « Locus ... est habitudo inferentis ad illatam ... super quam fundatur veritas (dialectici) argumenti. »

³⁰ *Op. cit.*, 134.

Les lieux oratoires

They are ways in which the mind naturally and readily reasons, and they are independent, in a way, of the subject to which they are applied, and may be said to be imposed as forms upon this material.³¹

C'est déjà une vue plus subtile que la précédente et, pour être tout à fait juste, c'est plutôt sous celle-là que se rangerait aussi celle de De Pater, malgré l'impression que pourrait laisser la phrase rapportée plus haut ; nous la donnons plutôt *ut verba sonant* que comme reflet de sa conception propre. De Pater parle plus généralement de *formule probative*, de *loi d'inférence*, et de *garantie*. « Fondamentalement, dit-il par exemple, (les lieux) sont des lois, et ce n'est que comme lois qu'ils fonctionnent dans l'argument considéré en lui-même. »³² Mais, de fait, les auteurs ont beaucoup de difficulté à montrer du doigt, à l'intérieur ou hors de l'argument, ce qui constitue effectivement son lieu. Certains prennent même le parti, comme Boèce, de dire que c'est tantôt de l'intérieur, tantôt du dehors qu'il procure à l'argument sa fermeté : « Une proposition de cette sorte, certes, se trouve quelquefois contenue à l'intérieur de la circonférence de l'argument, mais quelquefois c'est tout en étant posée hors de l'argument qu'elle en procure et parfait les forces. »³³ Cette inaptitude générale à désigner, dans ou hors l'argument, ce qui est son lieu constitue, nous semble-t-il, un signe assez évident d'une conception encore trop indistincte de sa nature exacte. Ce n'est encore finalement que sa fonction et son utilité que l'on décrit, quoique avec justesse, quand on parle ainsi de *relation* ou de *loi d'inférence*. Nous voudrions ici essayer de décrire de plus près encore ce qui possède cette fonction.

Rappelons d'abord que la raison humaine fait tout son progrès en enracinant ce qu'elle apprend de nouveau en ce qu'elle connaît déjà. Sa préférence, ce faisant, est, pour tout ce qui se présente de neuf à propos d'un sujet, mais fait quelque doute à l'abord, de recourir à des principes propres de ce sujet ; la raison aime par-dessus tout résoudre en ce qui à la fois lui est connu à elle d'évidence et appartient en propre au sujet concerné. Cela, c'est strictement démontrer, c'est juger scientifiquement, « c'est réaliser une autre science que la dialectique et la rhétorique : car si l'on tombe sur des principes, ce ne sera plus du ressort de la dialectique ni de la rhétorique, mais de cette science dont on a les principes »³⁴. Malheureusement, la raison ne peut pas toujours, elle ne peut pas même le plus fréquemment ni, en tout cas, premièrement, s'appuyer sur de telles évidences propres. C'est alors qu'elle se trouve devant un problème. Que fait-elle alors ?

Tout d'abord, la raison va spontanément accepter comme point de départ, comme principe matériel, comme propositions mineures, certaines données à propos du sujet de la question ; elle recevra ces données simplement sur la foi de ce que tous ou de plus compétents les admettent ou les admettraient d'emblée. Cette cueillette de données est le rôle des instruments (*ὄργανα*) du dialecticien ; c'est de même, pour

³¹ *Ibid.*

³² *Loc. cit.*

³³ Boèce, *Des différences topiques*, II (*Pat. Lat.* 64, 1185). Voir aussi *In I Topic. Cicer. (Pat. Lat.* 64, 1051).

³⁴ *Rhét.*, I, 2, 1358a24-26.

l'orateur, l'objet de l'enquête (ζήτησις) ordonnée au début de *Rhét.* II 22. Mais il faut ensuite discerner les rapports de ces données au problème soulevé ; il faut discerner quelles inférences, s'il en est, permettent de trancher celui-ci à partir de celles-là. C'est là que le lieu va entrer en action. Que fait la raison ? Sa réaction spontanée, naturelle, si elle ne découvre pas des relations que les termes de la question entretiendraient proprement avec ceux des données recueillies, est de se tourner vers des relations très communes, que toutes choses entretiennent avec d'autres : toutes ont des contraires, des noms, des descriptions, des définitions, des parties, des espèces, des genres, des accidents, des causes, des effets, des antécédents, des concomitants, des conséquents ; toutes se comparent à des choses semblables, différentes, égales, plus grandes, plus petites, etc. Ces relations sont simples, évidentes et connues de tous de manière plus ou moins distincte.

La raison, spontanément — nous y insistons, c'est là une opération naturelle, aisée à qui a de l'imagination, et qu'une méthode vient seulement guider et rendre plus consciente —, cherche si par exemple l'attribut qui fait problème entretient l'une de ces relations avec l'un des caractères qu'elle a reçus lors de son enquête, comme attributs probables ou vraisemblables du sujet de la question. C'est que toutes ces relations communes et familières attachent à leurs termes des propriétés connues de tous, des conséquences invariables quant à la manière dont ils se rapportent à d'autres. Et ce sont précisément ces propriétés évidemment et invariablement attachées aux termes de relations communes et familières, qui constituent les lieux des arguments du dialecticien et de l'orateur. Car ces propriétés font que, lorsqu'on aperçoit que l'un des caractères révélés par l'instrument ou l'enquête comme attributs du sujet de la question entretient, avec l'attribut qui fait problème, l'une de ces relations communes qui les impliquent, la raison peut conclure fermement à la composition (ou division) de cet attribut avec ce sujet. Mais exemplifions.

On se demande : L'accusé a-t-il voulu se battre avec Simon ? On ne peut en juger sans rien connaître de l'accusé. Aussi une enquête est-elle ordonnée, qui révèle une multiplicité de faits, gestes, paroles et mœurs de l'accusé. Parmi les résultats de l'enquête, l'orateur de la défense, d'instinct ou de méthode, sélectionne entre autres la proposition suivante : *“L'accusé s'est absenté de la ville quelques mois auparavant, pour ne pas avoir à se battre avec Simon.”* Qu'est-ce qui motive son choix ? C'est : 1° qu'il aperçoit, entre le caractère concerné en cette proposition : *‘vouloir éviter de se battre avec Simon’*, et l'attribut ou la fin de la question posée : *‘vouloir se battre avec Simon’*, une relation de contraire à contraire. C'est : 2° qu'il sait, comme tout le monde, qu' *“un même sujet ne peut pas avoir deux attributs contraires”*. C'est : 3° qu'il voit bien que cette propriété attachée, comme à tous les contraires, aux intentions de se battre et d'éviter la bagarre, oblige celui qui trouve l'une chez l'accusé à nier l'autre. Et voilà ce qui fait former à l'orateur cet enthymème : « L'accusé n'a vraisemblablement pas cherché la bagarre, puisqu'il a antérieurement quitté la ville pour l'éviter. »³⁵ On voit bien que le lieu en lequel réside toute la force de cet

³⁵ Voir Lysias, *Contre Simon*, #32.

Les lieux oratoires

argument est cette propriété connue et admise par tous pour tous les contraires : “*ils ne peuvent appartenir au même sujet*”.

Autre exemple. On demande : Socrate est-il coupable de ne pas croire aux dieux ? L'enquête révèle, parmi bien des caractères liés à Socrate, sa foi en l'existence d'un petit démon qu'il consulte en toute affaire importante. Socrate choisit ce fait pour bâtir son argument, car 1° il aperçoit entre ce caractère : ‘*la foi aux démons*’, et l'objet de l'accusation : ‘*la foi aux dieux*’, une relation comme de défini à définition (en effet, les démons sont en quelque sorte des dieux, et croire aux démons, c'est croire aux dieux) ; 2° Socrate connaît, comme tout le monde, cet aspect de la relation défini et définition : “*tous deux appartiennent aux mêmes sujets*” ; 3° Socrate comprend donc que cette propriété de tout défini et de toute définition, comme elle est aussi attachée à la foi aux démons et aux dieux, devrait objectivement contraindre le jury à reconnaître la foi aux dieux à qui croit aux démons. D'où l'enthymème que lui prête Platon dans l'*Apologie* et que nous avons cité plus haut³⁶. Encore une fois, on voit nettement que le lieu où tient toute la rigueur de l'argument est cette propriété bien particulière et inescamotable qui s'attache à tout ce qui est défini, en regard de sa définition.

Encore un exemple : Greg a-t-il assassiné son épouse ? Plus précisément : Greg avait-il un mobile ? Entre autres résultats de l'enquête : Greg n'avait aucun argent à y gagner ; il n'a non plus aucun attachement particulier à une autre femme ; enfin, il n'a subi aucun tort important de son épouse. Miss Marple voit là de quoi argumenter contre la culpabilité de Greg et, plus précisément, pour l'absence de mobile. 1° Elle voit entre les faits niés par l'enquête : argent, autre femme, vengeance, et l'objet précis de la question : un mobile éventuel pour le meurtre, la relation de division à divisé. 2° Il est d'expérience commune qu' “*un divisé dont aucun membre de la division ne concerne un sujet ne le concerne pas non plus*”. 3° Cette propriété de la division et de ses membres, une fois découverte en la division argent-femme-vengeance et le mobile du meurtre, contraint, objectivement, à nier à Greg un mobile d'assassiner son épouse³⁷. Tout le lieu de l'argument, encore, est dans la propriété manifeste d'une relation familière.

Chacun peut, avec une relative facilité, continuer à illustrer ainsi tous les lieux énumérés par Aristote en *Rhét.* II 23 et vérifier qu'il y s'agit toujours de se fonder sur telle ou telle implication des relations dérivé à dérivé, relatif à relatif, plus grand à moindre, moindre à plus grand, et ainsi de suite. Nous sommes donc maintenant en mesure d'identifier et de définir clairement la nature de ce lieu d'argumentation qui paraît échapper à l'appréhension de tous les auteurs, même quand ils en voient assez bien la fonction. *Le lieu, c'est une propriété évidente, nécessairement attachée aux termes d'une relation familière quant aux rapports qu'ils peuvent ou doivent entretenir avec quelque autre chose.* Il faut au fondement une relation : car le lieu doit permettre de choisir, parmi les caractères du sujet

³⁶ 27d. Voir *supra*, 4.

³⁷ Voir Agatha Christie, *Caribbean Mystery*, c. 17.

révélés par l'enquête, un moyen terme avec l'attribut que vise la question, donc quelque chose qui soit en relation avec cet attribut. Une relation familière, assez, du moins, pour que chacun connaisse les marques principales qu'elle imprime sur ses termes. Mais le lieu, c'est plus proprement l'une de ces marques, l'une de ces propriétés qui affectent toujours les termes d'une telle relation. Car c'est cette propriété, justement, qui contraint à composer (ou à diviser) l'un des termes de cette relation (quand on réalise qu'il est l'objet de la question) avec le sujet débattu, dont l'enquête a révélé le rapport avec l'autre terme de la relation.

2. *Les noms*

Mais pourquoi appeler *lieu* et *élément* ce qui fournit ainsi toute sa force à l'argument du dialecticien et de l'orateur ? Et d'abord quel motif a bien pu justifier le choix du mot *lieu* ? La plupart des commentateurs d'Aristote, de tout temps, ont su devoir chercher, au principe de ce choix, une analogie avec le lieu physique, que désigne en son premier sens le mot *lieu*. En s'exprimant de façon plus ou moins imagée, c'est-à-dire en y voyant une analogie plus ou moins véritable et profonde, on a ordinairement expliqué ce nom par le fait que les arguments se trouvent en leurs lieux comme les choses naturelles en le leur. Que, par conséquent, comme les choses naturelles nous sont davantage accessibles quand on nous dit où elles se trouvent, de même il en est pour les arguments. Nous avons déjà cité Cicéron et Quintilien à ce sujet. Voici encore Boèce et Cope, un ancien et un moderne entre bien d'autres dont beaucoup se contentent de reprendre les mots mêmes de Cicéron.

Tout comme le lieu contient en lui la quantité du corps, de même ces propositions maximales tiennent en elles-mêmes toute la puissance des propositions qui leur sont postérieures et la conséquence de la conclusion elle-même.³⁸

The advantage of referring special arguments to these general heads (the *τόποι*), is that you know where to find them when wanted, like game in their haunts, or metal in a metalliferous district or in a vein, or any plant or animal in the particular habitat or region to which it belongs; or like goods in a store, or arms and ammunition in a magazine or arsenal : the place where they may all be found.³⁹

Cependant, la tendance récente est à bouder cette référence au lieu naturel comme ne constituant qu'une analogie trop lointaine ou même une simple métaphore. « Le mot *lieu* lui-même est d'ailleurs une métaphore »⁴⁰, affirme De Pater comme si cela allait de soi. On préfère maintenant chercher l'explication juste dans un sens plus prochain du mot *lieu* : le lieu mnémonique. Ce rapprochement n'est pas sans éclairer, car il y a similitude entre les moyens, pour l'imagination, de découvrir les arguments et ceux, pour la mémoire, de redécouvrir les choses antérieurement connues. Aristote lui-même fait d'ailleurs ce rapprochement, comme le rapporte De Pater, et on a sans doute raison de voir en cette similitude un motif historique prochain du choix de ce nom.

³⁸ Boèce, *Des différences topiques*, II (*Pat. Lat.* 64, 1186).

³⁹ E.M. Cope, *An Introduction to Aristotle's Rhetoric*, London : Macmillan and Co., 1867 (WmC. Brown, Reprint Library, Iowa), 125-126.

⁴⁰ De Pater, *op. cit.*, 92.

Les lieux oratoires

En dehors de l'opération qui s'appelle *inventio*, on trouve les lieux encore dans le domaine de la *memoria*. Il est utile, en effet, de diviser selon ses lieux le domaine de ce qu'il faut mémoriser. Comme dans l'*inventio* les lieux nous font trouver les pensées, dans la *memoria* ils nous les font retrouver. Aristote fait surgir l'impression que le terme *lieu* a son origine ici, i.e. dans la *memoria*... « De même que les lieux confiés à la mémoire suffisent à nous rappeler immédiatement les choses elles-mêmes (qui sont dans ces lieux), ainsi les dispositions dont nous parlions (à savoir, qu'on soit en possession de lieux au sens logique ; cf. *Top.*, 163b22-24) nous rendront plus capables de raisonner, du fait qu'on a devant les yeux des propositions limitées en nombre.⁴¹

Il se trouve là une parenté authentique et utile, qu'Aristote lui-même a soulignée en *Top.* VIII 14. Néanmoins, croyons-nous, cette affinité heuristique-mnémotechnie ne dispense nullement de retourner au lieu naturel, quand on veut comprendre à fond l'imposition de pareil nom au lieu d'enthymème et de syllogisme et en tirer, pour ce qu'il nomme, plus d'éclairage que d'un simple accident. Contrairement à l'opinion de De Pater rapportée plus haut — et assez répandue aujourd'hui —, le rapport *lieu naturel* et *lieu d'argument* est plus étroit que celui d'une simple métaphore. Aristote, qui consacre d'ailleurs plusieurs chapitres de sa *Physique* au lieu naturel, n'a pas pu l'ignorer. Par suite, nommer le lieu d'argument seulement d'après le lieu mnémotique et définir comme une homonymie accidentelle l'usage d'un même nom pour le lieu naturel constituerait une grossièreté peu attribuable à Aristote. Il est manifestement plus juste de voir le sens *lieu mnémotique* lui-même comme une extension historiquement antérieure du sens *lieu naturel* ; cette première extension en rendait sans doute plus facile une seconde pour les lieux d'arguments, et peut encore servir à rendre plus facile son intelligence.

Du rapport étroit entre lieu naturel et lieu d'argument, et ce dans la pensée même d'Aristote, on se persuadera facilement à la considération de l'essence et des propriétés qu'Aristote prête au lieu naturel dans la *Physique*. Sans vouloir ici nous montrer exhaustif, signalons les plus éclairants pour la nature du lieu d'argument. « La limite immobile immédiate de ce qui contient »⁴², voilà par quoi Aristote juge bon de définir le lieu naturel. Or que le lieu d'argument est limite, et limite première, de l'argument qu'il contient, voilà qui est assez manifeste. Ce lieu : «*Les contraires ont des attributs contraires*», circonscrit, et de très près, la substance même de tout argument que l'on peut y mettre. Car un argument qui ne repose pas exactement sur cette propriété-là des termes contraires ne peut résider et être découvert en ce lieu. C'est, semble-t-il, ce que signifie la première propriété assignée au lieu dans la célèbre définition de Théophraste rapportée par Alexandre d'Aphrodise :

Le lieu est le principe ou l'élément d'après lequel, en y appliquant la pensée, nous choisissons⁴³ les principes qui concernent chaque (sujet) ; il est *limité en sa compréhension* (τῆ

⁴¹ De Pater, *La fonction du lieu et de l'instrument*, dans *Aristotle on Dialectic, The Topics*, Proceedings of the third Symposium Aristotelicum, éd. par G.E.L. Owen, Oxford : Clarendon Press, 1968, 171.

⁴² *Phys.*, IV, 4, 212a20.

⁴³ Λαμβάνομεν. Littéralement : *recueillons*. Il nous paraît plus conforme à la conception d'Aristote qui, ainsi qu'on l'a vu, fait du lieu un τρόπος τῆς ἐκλογῆς (*Rhét.*, II, 22, 1396b19), de traduire par l'idée de choix. Le verbe λαμβάνειν caractérise plus strictement l'enquête prérequise à l'usage des

περιγραφῆ μὲν ὠρισμένος)..., mais indéterminé quant aux singuliers (τοῖς δὲ καθ' ἕκαστα ἀόριστος).⁴⁴

Que le lieu d'argument est aussi *immobile* et reste le même quel que soit l'objet de discussion qu'on y met, voilà encore du manifeste. “*Les contraires ont des attributs contraires*”, “*Définition et défini sont attributs des mêmes sujets*”, ce sont là des règles immobiles et nécessaires. Bien sûr, tous les lieux des enthymèmes ne sont pas d'une telle rigueur et Aristote fait quelquefois remarquer que la mobilité présente en certains d'entre eux les expose à contenir des arguments apparents⁴⁵. Mais ne voit-on pas que ces lieux déclinent dans la même mesure de l'essence du lieu d'argument et que leur utilité est d'autant moindre ? Le dialecticien et l'orateur cherchent de préférence les lieux qui ont ce caractère immobile et ne se tournent qu'à regret et faute de mieux vers les autres.

Parmi les propriétés du lieu naturel, maintenant, considérons les deux plus importantes. Tout d'abord, le lieu est quelque chose *d'extérieur* à la chose qu'il contient et *indépendant* d'elle : « Il n'est rien de la chose... Il peut être abandonné de la chose et il en est séparable. »⁴⁶ Il y a encore en cela plus qu'une analogie lointaine avec le lieu d'argument. Celui-ci n'est pas une partie intégrale de l'argument : il n'est aucun de ses termes, ni aucune des propositions dont l'argument est constitué ; il n'est ni le rapport du moyen terme au sujet concerné, ni celui du moyen terme à l'autre extrême. Il n'est donc rien de l'argument, il est hors de lui et antérieur à lui, comme le lieu où vient se placer une chose naturelle ; il n'est d'ailleurs normalement pas donné avec l'argument par le dialecticien ou l'orateur dans la discussion. Le lieu est en outre indépendant de l'argument, ce qu'on peut voir à ce que, comme pour les choses naturelles, bien des arguments différents peuvent être contenus dans le même lieu et en être tirés⁴⁷.

Enfin, une seconde propriété du lieu naturel est jugée extrêmement importante par Aristote et nous paraît faire que la nature du lieu d'argument s'éclaire déjà beaucoup à travers le nom imposé à celui-ci. À notre connaissance, on n'en trouve toutefois la remarque chez aucun commentateur récent ; cela, d'ailleurs est compréhensible, car le caractère aristotélicien du lieu naturel auquel nous référons est assez étranger à la notion du lieu attachée à la vision du monde issue des sciences expérimentales. « Non seulement le lieu est quelque chose », dit Aristote au début de son examen, « mais encore il a une certaine puissance ; en effet, chaque chose est transportée vers son

lieux et son emploi ici risque de faire confondre lieu et enquête, c'est-à-dire, dans les *Topiques*, lieu et instrument. Il est d'ailleurs loin d'être manifeste que Théophraste et Alexandre ont tout à fait évité pareille confusion.

⁴⁴ Alexandre d'Aphrodise, *In Arist. Top.*, dans *Commentaria in Aristotelem Graeca*, vol. 2, part. 2, ed. Acad. litt. regiae Borussicae, Berlin, 1891, 5, 21-26.

⁴⁵ V.g. *Rhét.*, II, 23, 1400b2.

⁴⁶ *Phys.*, IV, 4, 210b34-35.

⁴⁷ À mettre en rapport avec la seconde propriété attribuée au lieu dans la définition de Théophraste rapportée plus haut.

propre lieu, si rien n'y fait obstacle. »⁴⁸ Cette propriété est d'ailleurs conservée même au terme de l'examen : « Chaque corps tend (φέρεται) à son lieu à lui ... et reste naturellement en repos dans son lieu propre. »⁴⁹ Il y a, encore une fois, quelque chose de très analogue à propos du lieu d'argument et qui éclaire vivement l'intelligence de sa nature. En effet, la raison du dialecticien et de l'orateur est comme naturellement attirée vers les lieux propres à solutionner chaque problème qu'elle se pose ; ces lieux sont ceux qui suggèrent les façons dont le problème peut se rattacher à des conceptions déjà admises et vraisemblables. *Le lieu ne réfère pas seulement à la position, mais aussi au bien*⁵⁰. La chose naturelle tend vers son lieu propre, quand elle n'y est pas, et elle tend à y demeurer quand elle s'y trouve : c'est que ce lieu, mieux que tout autre, détient ce qui est requis au bien de cette chose-là. De même, la raison qui argumente tend naturellement et de préférence à se situer en certains lieux où elle croit pouvoir reposer son jugement : et là aussi, le motif en est que ces lieux sont davantage propices à assurer le bien naturel de la raison, qui est de discerner la vérité ou, à défaut, ce qui s'en rapproche le plus. « Aussi ce lieu comporte-t-il quelque proportion avec le lieu dans les choses naturelles ; car de même que le lieu donne fermeté aux choses naturelles et leur conserve l'être, de même ce lieu confirme l'argument. »⁵¹ Il y a vraiment là plus qu'une simple métaphore poétique et c'est une analogie profonde que propose Cicéron, quoique plus ou moins confusément et consciemment, quand il traduit τόπος par *sedes*, c'est-à-dire par *habitat naturel*. Nous préférons néanmoins dire que dialecticiens et orateurs cherchent des arguments en de certains lieux non pas d'abord parce qu'ils y sont *cachés*, mais parce que *là se trouve tout ce qui est requis au bien et à la rigueur de ces arguments*. De même, dirait-on, les chasseurs cherchent leur gibier dans son habitat naturel plus parce que son besoin naturel l'oblige à y vivre que parce qu'il s'y cache.

Voilà qui devrait suffire à montrer que le mot *lieu*, bien loin de naître d'une équivoque purement accidentelle, constitue un nom très judicieusement choisi pour ce critère d'après lequel dialecticiens et orateurs discernent, pour tout sujet, quels résultats de leur enquête retenir comme principes de leurs arguments.

En justifiant ainsi le choix du mot *lieu*, on rend cependant assez paradoxal celui du mot *élément* (στοιχείον) pour désigner la même chose. On se demande, en effet, quelle acrobatie d'imposition peut conduire à nommer *élément* de l'argument ce qu'on conçoit comme lui étant tout à fait *extérieur*. Car l'élément, c'est la matière ultime d'un composé ; c'est ce dont, en premier, est composée une chose. Et cela selon la définition précise d'Aristote : « La notion commune à tous (les sens du mot), c'est que l'élément de chaque chose est ce qui la constitue premièrement. »⁵² Il y a donc de quoi s'étonner singulièrement à lire d'une part, dans la *Physique*, que « le

⁴⁸ *Phys.*, IV, 1, 208b10-12.

⁴⁹ *Ibid.*, 5, 212b29-33.

⁵⁰ Comparer : « Les lieux ne diffèrent pas seulement par leur position, mais aussi par leur puissance. » (*Phys.*, IV, 1, 208b21)

⁵¹ Pierre d'Espagne, *Summulae*, V (*De locis*), #8.

⁵² *Métaphysique*, V, 3, 1014b14-15.

lieu ne saurait être ni élément, ni formé à partir d'éléments »⁵³, et d'autre part, dans la *Rhétorique* : « C'est la même chose que j'appelle élément et lieu. »⁵⁴

L'explication doit bien sûr d'abord rappeler que même si c'est, comme on l'a montré, en raison d'une analogie très étroite que le lieu d'argument est dit lieu, c'est tout de même en raison d'une analogie, non d'une parfaite identité d'essence. Lieu naturel et lieu d'argument ont des affinités, mais sont tout de même, en définitive, d'essences différentes. Ce ne sont pas deux espèces d'un genre unique. Bref, le lieu d'argument n'a pas tout du lieu naturel et c'est ce qui rend possible de le nommer lieu en raison de ses affinités avec lui, tout en lui donnant, pour des aspects qu'il ne partage pas avec le lieu naturel, des noms qui répugneraient à ce dernier. C'est le cas du mot *élément*. Mais là encore, c'est une *analogie* qui motive le choix de ce nom. Le lieu d'argument n'est pas strictement un élément, il ne répond pas à la définition la plus stricte d'un élément, mais la raison a besoin de recourir à des analogies pour se représenter plus facilement une entité aussi abstraite. À ce propos comme à propos du mot *lieu*, on peut s'aider, pour bien cerner l'analogie impliquée, d'extensions voisines qu'Aristote et ses contemporains en ont faites : élément de l'échange, élément de la géométrie, etc.⁵⁵ Ces extensions parentes du mot *élément* peuvent assister à saisir son application au lieu d'argument, mais il ne faut pas céder à la tentation de s'y rabattre comme à une explication ultime.

Le lieu n'est aucun des termes ni aucune des propositions qui apparaissent dans l'argument : il est extérieur à tout cela et c'est par quoi, entre autres choses, il ressemble assez au lieu naturel pour lui emprunter son nom. Mais il est par ailleurs remarquable que cette propriété des termes d'une relation commune que nous appelons lieu d'argument est — et en cela elle diffère du lieu naturel — le fondement ultime de l'argument qu'il suggère. C'est là en quelque sorte l'élément ultime en lequel on peut résoudre toute la force de l'argument. L'analyse de l'argument ne peut pas aller plus loin. C'est de cette propriété des contraires, ou de la définition, ou des semblables, que l'argument est d'abord et premièrement composé et constitué. C'est seulement ensuite, comme secondairement, que vient s'ajouter le fait, selon chaque dispute particulière, qu'il s'agit de tel contraire, de telle définition, de tel semblable particulier. Cette primauté, cette irréductibilité à quoi que ce soit d'antérieur, que le lieu d'argument emprunte à l'élément, justifie Aristote de lui en donner le nom, et de compléter ainsi ce que dit déjà l'appellation analogue de *lieu*.

b) Maxime, proposition et différence ; précepte ou règle

Lieu et *élément* sont les noms qu'a préférés Aristote. Mais ses commentateurs immédiats et éloignés en ont ajouté d'autres, conformément à ce qui les a frappés davantage en le lieu d'argument. Il faut tout de suite remarquer que, la nature intime du lieu ayant toujours été assez peu comprise, les auteurs ont généralement confondu

⁵³ IV, 1, 209a14.

⁵⁴ II, 26, 1403a16.

⁵⁵ Voir De Pater, *op. cit.*, 110ss.

ce qui regarde l'essence même et la fonction du lieu avec la façon de le formuler et de l'exprimer par des mots pour le transmettre à l'apprenti orateur ou dialecticien. C'est qu'il a bien fallu qu'Aristote, pour faire figurer les lieux dans sa *Rhétorique*, les exprime de quelque façon, et qu'il lui était ensuite assez naturel d'étendre le sens de leurs noms à cette expression des lieux. Or dans la *Rhétorique*, comme dans les *Topiques*, selon que varie le besoin, Aristote n'exprime pas tous les lieux exactement de la même façon et avec la même précision. Cette diversité a fourni l'occasion d'imposer des noms assez variés aux lieux. Il sera utile ici de faire comprendre les principaux et d'écarter les risques que chacun pourrait nous faire courir de mal entendre la nature du lieu.

La façon sans doute la plus normale et la plus exacte de rendre un lieu consiste à indiquer tout simplement, sous forme d'énoncé, quelle propriété des termes de quelle relation constitue ce lieu. Ainsi : "*Les contraires ont des attributs contraires*" ; "*Les cas doivent s'attribuer ou ne pas s'attribuer de la même manière*"⁵⁶ ; "*Ce qui n'est pas attribué à ce dont il pourrait davantage l'être, ne l'est évidemment pas non plus à ce dont il le pourrait moins*"⁵⁷ ; "*Si ce qui pourrait moins être attribué l'est, ce qui le peut davantage l'est aussi*"⁵⁸. Comme cette formulation du lieu énonce qu'un attribut appartient ou non à un sujet, et qu'elle est proposée à l'orateur en vue des arguments qu'il devra former plus tard, rien d'étonnant à ce qu'on l'appelle *proposition* ; rien d'étonnant non plus à ce qu'Aristote appelle quelquefois *proposition* le lieu même, à cause de son aptitude à être rendu de cette façon. Mais il y a là, bien sûr, pour qui ne comprend pas bien, un risque de prendre le lieu pour une des parties intégrales de l'argument lui-même, car les parties de l'argument s'appellent elles aussi des propositions, pour s'opposer à la conclusion. Comme, encore, cette proposition traduit l'ultime fondement de l'argument, dont l'inférence ne peut être résolue en quelque chose de plus sûr et de plus acceptable, on comprend que Boèce ait pu l'appeler *propositio maxima*, appellation simplifiée par la suite en *maxime*. De même que *proposition*, *maxime* peut facilement par suite nommer le lieu lui-même et c'est ainsi qu'on l'a vite utilisé.

En outre, comme chaque maxime exprime un lieu différent, c'est-à-dire une propriété spéciale des termes d'une relation commune, il arrive que des maximes soient plus voisines que d'autres. Car certaines visent les termes d'une même relation, comme par exemple : "*Les contraires ont des attributs contraires*", "*Deux contraires ne peuvent appartenir à un même sujet*", "*Un même attribut ne peut appartenir à deux contraires*", etc. Tandis que d'autres visent les termes d'une relation différente, comme par exemple : "*La définition et le défini s'attribuent de la même manière*", "*Les cas s'attribuent de la même manière*", "*Le genre s'attribue au sujet auquel l'espèce s'attribue*", etc. Aussi peut-on en quelque sorte admettre comme des familles différentes de maximes et de lieux, identifiables par la relation à laquelle appar-

⁵⁶ *Rhét.*, II, 23, 1397a20-21.

⁵⁷ *Ibid.*, 1397b16.

⁵⁸ *Ibid.*, 1397b18.

tiennent les termes qui s'y trouvent visés. On parlera donc, déjà Aristote le fait, de lieux tirés *des contraires, des cas semblables, des relatifs, du plus ou du moins*, etc. Aussi appellera-t-on '*contraires*', '*cas semblables*', '*relatifs*', '*le plus et le moins*' les *différences des maximes*, puis, plus simplement, les *différences*. Encore ici, pour qui ne comprend pas bien, il y a une belle occasion de confusion : et beaucoup l'exploiteront, à partir de Boèce, qui distingueront comme deux conceptions différentes des lieux. Cette confusion sera monnaie courante chez les scolastiques.

Il semble que le lieu soit compris d'une façon chez les rhéteurs, avec Cicéron dans ses *Topiques*, et d'une autre façon chez Aristote dans ses *Topiques* à lui. Chez les rhéteurs, le lieu désigne l'habitat dans lequel sont cachées et peuvent être trouvées par ceux qui les y cherchent certaines propositions universelles dont on peut se servir comme de principes pour les syllogismes dialectique et rhétorique. Aussi Cicéron définit-il le lieu : *habitat d'argument*, et Quintilien : *habitats des arguments en lesquels ces derniers se cachent et où on doit aller les chercher...* Au contraire, Alexandre et les dialecticiens appellent lieu les propositions universelles elles-mêmes qui sont cachées en certains habitats et que l'on peut prendre pour principes du syllogisme dialectique.⁵⁹

Le lieu est double : on appelle l'un *Maxime* et l'autre *Différence de la Maxime*. Le lieu *Maxime* est une proposition universelle probable d'elle-même, en la vérité de laquelle s'enracinent beaucoup d'argumentations de la Dialectique... Le lieu *Différence de la Maxime* est ce par quoi plusieurs Maximes se distinguent et se séparent.⁶⁰

Contre quoi il faut préciser que le lieu de l'argument, c'est à strictement parler la propriété qu'exprime la maxime. Peut-être peut-on concéder que cette propriété se trouve en quelque sorte précontentue dans la relation commune exprimée par la différence. Mais c'est comme de manière plus éloignée et seconde, par analogie plus lointaine, que la différence sera alors dite lieu de l'argument. Jamais sur un pied d'égalité avec la maxime, et encore moins de préférence à elle. Le lieu, ainsi qu'on l'a vu plus haut, est de préférence *limite première et immédiate* de ce qui contient.

Enfin, toute la fonction pour laquelle on donne le lieu, c'est pour fournir à l'orateur et au dialecticien une conscience plus nette du critère d'après lequel choisir, parmi les propositions reçues sur le sujet, celles dont se peuvent constituer de bons arguments. Plus brièvement, c'est la formation aisée d'arguments abondants. Ce qu'a donc véritablement besoin de savoir l'orateur, c'est comment user du lieu à cette fin. Aussi Aristote va-t-il dans bien des cas rendre le lieu sous la forme d'un *précepte* ou d'une *règle* qui en guide l'usage. Par exemple : « Il faut examiner si l'attribut contraire appartient au sujet contraire ; puis infirmer [la question posée] si non, la confirmer si oui. »⁶¹ C'est pourquoi on a aussi appelé la formulation du lieu, et par suite le lieu lui-même, un précepte ou une règle. De là naissent encore diverses confusions. On peut par exemple se demander lequel, du lieu et du précepte, est premier et conclure, comme Théophraste, à ce que rapporte Alexandre, que le précepte est premier : « Le précepte (*παράγγελμα*), en effet, est l'énoncé plus commun, plus universel et plus simple, à partir duquel on découvre le lieu. Le précepte, en somme,

⁵⁹ Sylvester Maurus, *In Arist. Top., prooemio*, #9.

⁶⁰ François Tolet, *Introductio in Dialecticam Aristotelis*, V, 3.

⁶¹ *Rhét.*, II, 23, 1397a8-9.

est principe du lieu comme le lieu est principe de l'attaque. »⁶² Ou l'on peut prendre pour le lieu ou sa formulation ce qui n'est que règle complémentaire de son usage. Car toute règle donnée à l'orateur n'est pas strictement formulation d'un lieu.⁶³

À la suite de cette clarification de termes, on devrait à la fois mieux appréhender le sens et la justesse de la définition que nous avons fournie du lieu, ainsi que les principes des multiples confusions possibles au sujet de la nature du lieu. Mais à défaut, on risque bien, comme Mrs Eleonore Stump, dans les essais qui accompagnent son excellente traduction des *Différences topiques* de Boèce, de voir chez Aristote, Cicéron, Quintilien, Boèce, Alexandre, Thémistios, Pierre d'Espagne et bien d'autres non pas — comme eux-mêmes d'ailleurs le croyaient — la compréhension plus ou moins parfaite et l'expression plus ou moins heureuse d'une même méthode topique, reflet des opérations auxquelles incline déjà plus ou moins puissamment le talent naturel de l'orateur, mais autant de méthodes originales, sans doute quelque peu inspirées les unes des autres, mais autosuffisantes et laissées à peu de choses près à la préférence de qui se forme comme dialecticien ou orateur.

C. Lieux communs et propres ; lieux communs et espèces communes

a) Espèces et lieux

Il ne nous reste plus qu'à éclaircir un peu plus la nature des rapports entre espèces et lieux. C'est encore un point délicat, ordinairement fort mal compris. Ainsi qu'on peut le percevoir en relisant la conclusion de la seconde section de cet article, Aristote distingue, d'une part, entre une *enquête* et un *choix* — dont il dit fort explicitement qu'ils sont toute autre chose l'une que l'autre : ἄλλο γὰρ εἶδος ἐκάτερον τούτων ἐστίν⁶⁴ — et, d'autre part, entre deux méthodes topiques (τρόποι τοπικοί) pour guider le choix en question. L'enquête consiste tout bonnement à recueillir le plus possible de caractères (ὑπάρχοντα) du sujet à discuter et les plus propres possibles. « Sans quoi on n'aurait rien d'où conclure. »⁶⁵ Le choix consiste à retenir chacun de ces caractères dont peut procéder un argument à propos de l'attribut sur lequel on examine le sujet. Aristote fournit deux méthodes en vue de guider ce choix (τρόποι τῆς ἐκλογῆς), deux sortes de critères d'après lesquels l'effectuer : l'espèce (εἶδος) et le lieu (τόπος). Quel rapport y a-t-il au juste entre les deux ? Sont-ils complémentaires ? De Pater le nie et confirme son dire par un argument qui pourrait paraître assez fort à première lecture :

Ce qui est important aussi, c'est qu'Aristote dit encore que le plus grand nombre des enthymèmes proviennent des εἶδη particuliers et propres, un nombre plus petit provenant des lieux

⁶² Alexandre d'Aphrodise, *op. cit.*, 135, 3-6.

⁶³ V.g. *Rhét.*, II, 23, 1398a9.

⁶⁴ *Ibid.*, 22, 1395b21.

⁶⁵ *Ibid.*, 1396a7.

communs⁶⁶. *Le lieu propre peut donc figurer dans un argument sans que le lieu commun s'y trouve (et inversement), ils ne sont donc pas le complément l'un de l'autre.*⁶⁷

Chose certaine, il y a des rapports assez intimes entre les deux, car Aristote, alors même qu'il nous précise son intention d'appeler *espèces* des critères propres à une matière déterminée pour la sélection des arguments et *lieux* des critères plus communs⁶⁸, ne se fait pas faute d'utiliser tout de suite après, et tout au long du traité, les mots *lieux*⁶⁹ et *éléments*⁷⁰ pour désigner les espèces. Le premier de ces rapports, c'est, bien sûr, que et l'espèce, et le lieu font office de critères de choix : d'après l'un comme d'après l'autre, l'orateur sélectionne les données d'où il pourra le mieux argumenter. Aussi faut-il refuser, sur ce point précis, l'interprétation de Grimaldi, qui nous semble tout à fait confondre avec l'usage des espèces l'enquête qui doit auparavant procurer à l'orateur les caractères (*ὑπάρχοντα*) liés au sujet de la discussion. Cette confusion ressort assez nettement d'énoncés comme les suivants :

The *eidos*, or particular topic, could be called a 'material topic' in the sense that it offers the matter (*ὑλη*) for the propositions. It presents one with sources, or focal points to be examined in order that one may derive all the material pertinent to the subject, i.e. the *ὑπάρχοντα* of the *subject* which are necessary for an intelligent statement which carries meaning to the auditor. *The εἶδη belong to the subject in itself and in all of its diverse relations.*⁷¹

La faute de Grimaldi est la même à l'endroit des espèces communes, mais il l'exprime en des termes encore plus nets :

The *κοινὰ* are in many ways analogous to the concept of the four *ὄργανα* in the *Topics* (I, cc. 13-18) but they are more sharply delineated and explained. The *koina* are as critical to the process of rhetorical discourse as the *organa* are to topical methodology for without each there can presumably be neither rhetorical discourse nor topical investigation.⁷²

On doit plutôt admettre en cela l'observation de De Pater : « Ni les textes d'Aristote ni ses exemples ne nous suggèrent une différence de fonction entre un lieu propre et un lieu commun. »⁷³ Cependant, la confusion trouvée chez Grimaldi est bien compréhensible. Car l'espèce fournit toujours un caractère déterminé (v.g. *source de richesse*) qui se trouve lié à l'attribut (v.g. *utile*) sur lequel on veut examiner le sujet (v.g. *ce projet de loi*). C'est ainsi qu'elle est principe de choix : elle signifie à l'orateur de retenir ce caractère, si l'enquête révèle que le sujet aussi le possède, car il permettra de lui rattacher la qualité mise en doute, par exemple *l'utilité*. On voit donc que, jusqu'à un certain point, les mêmes caractères seront révélés par l'enquête à l'égard du sujet de la question et livrés par les espèces à l'égard de l'attribut mis en question à son propos. Il est donc vrai en cela que l'espèce fournit la matière de

⁶⁶ Voir *ibid.*, I, 2, 1358a26-28.

⁶⁷ De Pater, *op. cit.*, 122. Nous soulignons.

⁶⁸ Voir *Rhét.*, I, 2, 1358a31-33.

⁶⁹ Voir, par exemple : 1362a13, 1396a28, 1396b32.

⁷⁰ Voir, par exemple : 1358a35, 1362a20.

⁷¹ Grimaldi, *op. cit.*, 125-126. Nous soulignons.

⁷² *Ibid.*, 38.

⁷³ De Pater, *op. cit.*, 124.

l'argument : elle fournit la matière de la proposition majeure, où sera exprimé — si cette proposition est effectivement prononcée, ce qui est rare — le rapport du moyen terme choisi à l'attribut visé.

En contrepartie de ce premier rapport, une grande différence est à noter : les espèces ne sont critères de choix que pour des arguments répondant à une question sur un attribut bien spécifique, tandis que les lieux permettent indifféremment de choisir la matière d'arguments ordonnés à tous les genres de questions. D'où les appellations communément répandues que l'on donne respectivement à l'espèce et au lieu, de *lieu propre* et de *lieu commun*. Mais cette opposition de propre à commun s'en tient-elle là ? Doit-on considérer, plutôt, que chaque espèce est de plus contenue de quelque façon dans l'universalité plus grande de tel ou tel lieu ? Comme on l'a vu, De Pater refuse cela. On devrait pouvoir comprendre maintenant que ce refus équivaut à nier l'évidence. En parcourant, en effet, la longue énumération d'espèces faite par Aristote, comment ne pas voir que chacune est, plus ou moins manifestement, l'application de l'un ou l'autre lieu à une matière déterminée ? Ainsi, Aristote donne comme un lieu que "*Les contraires ont des attributs contraires*" ; mais il a auparavant donné comme espèces que "*Le contraire de ce qui est mauvais est un bien*"⁷⁴ ; que "*Le contraire de ce qui fait rougir est beau*"⁷⁵ ; que "*Ceux dont le caractère est le contraire de celui qui prête aux imputations ne risquent point d'être découverts*"⁷⁶ ; etc. Et comment pourrait-il en être autrement ? Comment les arguments suggérés par les espèces pourraient-ils ne pas se résoudre ultimement⁷⁷ dans ces relations communes et familières et leurs propriétés que sont les lieux ? Quant à l'argument de De Pater cité plus haut, il est finalement assez faible. En effet, ce n'est manifestement pas à l'essence, mais à la fonction de l'espèce et du lieu que réfère alors Aristote. Théoriquement, ce peut être l'espèce (c'est-à-dire la connaissance de tel caractère de l'attribut de la question) ou le lieu (c'est-à-dire la connaissance de telle propriété des termes d'une relation commune) qui suggère à l'orateur de retenir, pour argumenter, tel caractère que l'enquête a antérieurement lié au sujet. De fait, c'est, dit Aristote, plus souvent l'espèce que le lieu. Mais cela n'empêche pas que les deux fondent l'argument dans un cas comme dans l'autre. L'énoncé d'Aristote signifie tout simplement que, comme les conclusions que l'orateur doit habituellement établir sont assez peu nombreuses, celui-ci peut se munir d'espèces pour la plupart d'entre elles ; par conséquent, au moment de choisir ses arguments, l'orateur *bien formé* possède ordinairement les espèces utiles et n'a donc qu'assez rarement à recourir au lieu. En d'autres mots, il est théoriquement possible de recourir à l'espèce ou au lieu dans le choix de tout argument ; cependant, l'espèce fournissant un critère plus immédiat et efficace, il est pré-

⁷⁴ Voir *Rhét.*, I, 6, 1362b30.

⁷⁵ Voir *ibid.*, 9, 1367a6.

⁷⁶ Voir *ibid.*, 12, 1372a21.

⁷⁷ Il ne faut pas, comme De Pater (*op. cit.*, 126-127), confondre cette résolution de l'espèce dans le lieu avec la possibilité, en certains cas, d'exprimer l'espèce de manière plus ou moins commune, de façon à étendre son utilité à une conclusion déterminée elle-même avec plus ou moins de précision. Toute cette distinction est faite à propos d'espèces et ne concerne aucunement les lieux communs.

féritable de recourir à elle plutôt qu'au lieu, quand on la possède ; or pour l'orateur bien formé, c'est ce qui arrive la plupart du temps⁷⁸ ; il est donc assez rarement réduit à recourir au lieu.

La différence fondamentale entre espèce et lieu vient, croyons-nous, de leur origine. L'espèce provient d'une certaine connaissance de la matière déterminée de la conclusion à venir : on sait par expérience qu'on devra souvent, par exemple, montrer le sujet comme *injuste*. On peut donc recueillir d'avance les caractères liés à l'injuste : ils fourniront un critère *prochain* de sélection. Si prochain qu'ils seront d'une grande efficacité si l'on demande du sujet : *est-il injuste ?* Mais si prochain aussi qu'ils seront inutilisables si une autre question est posée. Le lieu, lui, ressort de la comparaison de propositions utilisées en vue d'une multiplicité de conclusions différentes : on observe que telle propriété des termes d'une relation, par exemple celle des contraires, se retrouve au fondement de nombreux arguments. On tient donc là un critère *éloigné* de sélection. Si éloigné qu'il sera moins efficace que l'espèce, car son utilisation commandera davantage d'opérations : il faudra d'abord en quelque sorte l'appliquer à la matière concernée pour former l'espèce requise. Mais si éloigné aussi, que son utilité s'étendra à toute question, sans distinction de matière déterminée. On peut voir un signe assez éloquent de cette différence d'origine en ce qu'Aristote, selon qu'il applique le mot *τόπος*, *lieu*, aux espèces ou aux lieux communs, le précise généralement par les prépositions *περί*, *concernant*, et *ἐκ*, *à partir de*. Si on parle indifféremment, en français, des lieux *de l'injuste* et des lieux *des contraires*, Aristote, lui, parle de *τόποι περί ἀδίκου*⁷⁹ et de *τόποι ἐκ τῶν ἐναντίων*⁸⁰. C'est, à notre avis, cette opposition d'origine et de fondement qui sépare le plus nettement les espèces et les lieux et en fait deux méthodes distinctes. Cette distinction est absolument capitale et c'est faute de l'avoir comprise que De Pater confond avec les lieux certaines espèces ordonnées à un type de conclusions plus universel. Il pousse même cette confusion jusqu'à considérer comme des lieux communs les lieux qu'Aristote proposera dans les *Topiques* comme propres à l'examen d'un type particulier de problèmes : ceux de (*περί*) l'accident, ou du (*περί*) genre, et ainsi de suite.

b) Espèces communes et lieux

Les rapports que nous venons de décrire valent entre toute espèce et tout lieu. Comme on vient de le dire, il ne faut pas confondre avec un lieu une espèce exprimée en termes assez universels et ordonnée à une conclusion exprimée de la même façon, selon la règle que fournit Aristote en *Top.* III 5. Plus en rapport avec la *Rhétorique*, il ne faut pas non plus confondre avec un lieu une espèce ordonnée à une conclusion déterminée, quand et sous prétexte que cette conclusion n'est pas fin ultime pour l'orateur et prépare l'établissement tantôt de l'une tantôt de l'autre conclusion propres aux genres ultimes. Ce sont de telles espèces que, dans la seconde section de notre

⁷⁸ En somme, on pourrait dire que l'orateur ne recourt aux lieux, plutôt qu'aux espèces, que dans la mesure où sa formation d'orateur est déficiente.

⁷⁹ Voir tout spécialement *Rhét.*, I, 3, 1359a26-29 et II, 22, 1396b27-32.

⁸⁰ Voir *ibid.*, 23, 1397a7.

article⁸¹, nous avons choisi d'appeler des *espèces communes*, justement pour éviter toute confusion avec les lieux. Car le risque est grand et la plupart des traducteurs y succombent. La plupart des traducteurs, en effet, appellent *lieux communs* ces espèces aussi bien que les lieux⁸², ce à quoi ils sont d'ailleurs comme incités par le fait qu'Aristote lui-même désigne par la même expression, à savoir, par l'adjectif substantivé οἱ κοινοὶ ou τὰ κοινά, c'est-à-dire *les communs*, tantôt au masculin, tantôt au neutre, parfois les espèces communes, parfois les lieux d'enthymèmes.⁸³

Remarquons aussi qu'Aristote lui-même avait prévu le risque d'une telle méprise, puisqu'il prend le soin de nous en avertir à la fin de son second livre. « Le fait d'amplifier et d'atténuer, remarque Aristote, n'est pas un élément d'enthymème. »⁸⁴ Pour en avoir l'évidence, il suffit de bien se rappeler ce qu'est un élément ou un lieu d'enthymème et de lui comparer le type de chose que concerne l'amplification et l'atténuation :

En effet, j'entends la même chose par *élément et lieu* : un élément et un lieu, c'est ce en quoi échoient plusieurs enthymèmes. Tandis qu'amplifier et atténuer, ce sont des enthymèmes en vue (proprement) de montrer que (la chose dont il s'agit) *est grande ou petite*, tout comme (il y a des enthymèmes en vue proprement de montrer) que (la chose) *est bonne ou mauvaise*, ou *juste ou injuste*, ou possède l'un quelconque des autres (attributs particuliers).⁸⁵

C'est dire que les propositions énumérées en vue d'habiliter l'orateur à amplifier ou à atténuer — de même, pourrait-on ajouter, que celles qui l'aident à faire recevoir la possibilité, l'impossibilité, l'existence passée ou future de l'objet discuté, et celles encore qui visent le caractère fiable de l'orateur et les titres de l'objet à telle ou telle affection de l'auditeur — sont tout à fait de même nature que les espèces dont la possession rend apte à conclure le beau, le juste et l'utile.

Or ce sont là tous des (objets particuliers) sur lesquels portent les syllogismes et les enthymèmes, de sorte que si aucun d'entre eux n'est un lieu d'enthymème, le fait d'amplifier et d'atténuer n'en est pas un non plus.⁸⁶

⁸¹ Voir : « Espèces communes et arguments oratoires », dans *Laval Théologique et Philosophique*, vol. XXXVI (1980), #1 (février), 29-46.

⁸² Voir les traductions suivantes : *Rhétorique*, trad. M. Dufour, Paris : Les Belles Lettres, 1967; *The "Art" of Rhetoric*, by J.H. Freese, Cambridge : The Loeb Classical Library, Harvard Univ. Press, 1959 ; *The Rhetoric of Aristotle*, by E.M. Cope and J.E. Sandys, Cambridge : Univ. Press, 1877 ; *La Rhétorique d'Aristote*, trad. M.E. Gros, Paris : A. Bobée, 1822.

⁸³ Voir *Rhét.*, I, 2, 1358a12 ; 1358a28 ; II, 18, 1391b27 ; etc. Nous ne sommes pas le premier à noter ce danger de confusion. Citons, par exemple, F.I. Hill (*The Rhetoric of Aristotle*, dans *A Syn. Hist. of Class. Rhetoric*, New York : Random House, 1972, 29, note 1), qui exprime clairement la juste nécessité de bien distinguer 1° les espèces propres à un genre ultime, 2° les espèces communes et 3° les lieux d'enthymèmes, même s'il propose à cette fin un vocabulaire qui nous paraît moins adéquat.

⁸⁴ *Rhét.*, II, 26, 1403a15.

⁸⁵ *Ibid.*, 1403a16-20. Le contenu des parenthèses est de nous.

⁸⁶ *Ibid.*, 1403a20-22.

Conclusion

Nous sommes maintenant au terme de notre examen des principes de la méthode aristotélicienne de découverte oratoire. Nous avons tâché de faire assister le lecteur à la naissance, tour à tour, des genres, des espèces et des lieux dont Aristote fait dépendre toute abondance méthodique dans l'argumentation de l'orateur. Nous espérons avoir contribué à ce qu'on voie mieux quelle intelligence il y avait, de la part d'Aristote, à combiner ainsi espèces et lieux pour rendre l'orateur à même de s'assurer facilement une grande abondance d'arguments sur les questions qui occupent la plupart des débats, sans pourtant se trouver complètement démuné devant des questions imprévues. Enfin, nous ne serions pas fâché que l'aperception d'une si parfaite cohérence dans la *Rhétorique* d'Aristote ramène à quelque pondération ceux que l'on voit trop facilement enclins à expliquer par une évolution, des époques, ou même de la négligence dans la pensée d'Aristote des contradictions ou incohérences apparentes qui résultent seulement d'une lecture superficielle.